



Commune de Bas-Intyamou

Assemblée communale N°8 de la Commune de Bas-Intyamou

du mardi, 20 mai 2014, de 20.00 heures à 20.50 heures
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Enney

Présidence : Monsieur Roland Kaeser, Syndic

Convocations : Feuille officielle du canton de Fribourg N°19 du 9 mai 2014
Affichage aux piliers publics
Chroniques Bas-Intyamou – convocation tous ménages

Electeurs inscrits : 855

Citoyens présents : 34

Scrutateurs: M. Charly Rime
M. Francis Grandjean

Preneur du PV : Madame Laurence Jaquet-Pugin, Secrétaire adjointe

TRACTANDA

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamou, sont convoqués en assemblée communale le

**Mardi 20 mai 2014 à 20.00 h.
À l'Auberge de la Couronne
A Enney**

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 novembre 2013 (il ne sera pas lu)
2. Comptes 2013 (ils ne seront pas lus)
 - a) De fonctionnement
 - b) D'investissement
3. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière

4. Demande de crédit complémentaire – réfection de routes communales – secteurs d'Estavannens et d'Enney
5. Demande de crédit complémentaire – endiguement de ruisseau des Râpes – vallée du Motélon
6. Demande de crédit complémentaire – réfection de conduites d'eau – secteur d'Estavannens et d'Enney
7. Demande de crédit complémentaire – nouvelle mensuration du secteur d'Estavannens
8. Règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire, correction de l'article 8 (il ne sera pas lu)
9. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale sont à disposition des citoyens à l'administration communale (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.basintyamon.ch

Le Conseil communal

Point 0. Ouverture de la séance par le Syndic

A 20 heures, **M. le Syndic, Roland Kaeser**, ouvre la séance en saluant les citoyens présents ainsi que les membres du Conseil.
Il excuse l'absence de Mme Christine Castella, membre de la Commission financière.

Point 1. Lecture du procès-verbal No 7 de la séance du mardi, 26 novembre 2013

Le procès-verbal susmentionné est accepté tel que présenté, soit par :

OUI : 33 NON : Zero BLANC : 1

Point 2. Comptes 2013

Un citoyen rejoint l'assemblée, nous poursuivons avec **35 citoyens présents**.

M. le Syndic donne la parole à **Mme Carole Pasquier**, Caissière communale.

Comptes de fonctionnement

Mme Carole Pasquier, Caissière communale, présente les comptes de fonctionnement.

Les comptes de fonctionnement se solde avec un déficit de **CHF 145'573.58**.

La répartition des charges par dicastère après déduction des impôts démontre que le poste le plus important est celui de l'enseignement et de la formation.

Par rapport aux comptes 2012, nous constatons une augmentation de CHF 95'980.00 (+ 8,75 %).

73 % des charges de l'enseignement et de la formation concernent le cycle obligatoire.

Le chapitre de la santé se solde avec une petite diminution de CHF 1'856.00 (- 0.38 %) par rapport aux comptes 2012.

L'essentiel des charges liées à la santé concerne les frais de home, soit 68 %.

Les affaires sociales se soldent avec une augmentation de CHF 27'191.00 (+ 5.83 %) par rapport aux comptes 2012. Ceci est notamment dû à la mise sur pieds du nouveau Service des Curatelles.

L'augmentation totale des charges par rapport aux comptes 2012 est de **CHF 125'027.00**.

Les recettes fiscales sont légèrement supérieures aux chiffres du budget et la caissière s'en réjouit. L'impôt sur les personnes physiques constitue le 73 % des recettes fiscales.

Mme Carole Pasquier présente le tableau des amortissements extraordinaires.

Bénéfice sur ventes immobilières	CHF 930'063.35
Stand de tir	CHF 131'870.30
Terrains non bâtis	CHF 100'000.00
Chalets d'alpage	CHF 100'000.00
Forêts	CHF 100'000.00
Ecole d'Estavannens	CHF 414'957.55
Ecole d'Enney (local d'archives)	CHF 17'856.60
Endiguements	CHF 12'294.20
Plan d'aménagement local	CHF 11'313.00
Auberge de la Couronne	CHF 15'341.90
Déchetterie	CHF 19'429.80

M. le Syndic remercie **Mme Carole Pasquier** pour cette présentation.

Il explique que la commune se situe en 24^{ème} position sur 27 communes dans le district de la Gruyère, en ce qui concerne les montants d'encaissement d'impôts sur les personnes physiques. La situation reste donc difficile et des nouveaux « riches » contribuables seraient bienvenus dans la commune.

M. le Syndic ouvre la discussion pour l'assemblée. Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. le Syndic** redonne la parole à **Mme Carole Pasquier** pour le point suivant.

Comptes d'investissement

Mme Carole Pasquier explique que les comptes d'investissements se soldent avec un excédent de produits de CHF 634'687.80.

Le bilan se présente ainsi :

Total des actifs au 31.12.2013	CHF 13'807'827.02
Total des passifs au 31.12.2013	CHF 13'953'400.60
Excédent des passifs au 31.12.2013	CHF 145'573.68

M. le Syndic remercie **Mme Carole Pasquier** pour la présentation des comptes.

Point 3. Rapport des Commissions

M. le Syndic donne la parole à **M. Jean-Marc Wicki**, Président de la Commission financière.

M. Jean-Marc Wicki prend la parole en ces termes :

M. Jean-Marc Wicki donne lecture du courrier de BDO, Fiduciaire à Fribourg :

« Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2013 de la commune de Bas-Intyamou. Notre rapport de révision a été établi à l'intention de l'Assemblée communale.

Notre vérification a été effectuée selon les dispositions de l'article 60c du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes.

Conformément aux directives édictées par le Services des communes, nous avons procédé aux vérifications requises selon le formulaire à l'usage des organes de révision pour la vérification des comptes des communes et des établissements communaux.

À la suite de notre mandat nous vous apportons les commentaires et informations suivantes :

- Notre révision s'est déroulée les 7 et 8 avril 2014
- Nous avons vérifié les rubriques du bilan au 31.12.2013 avec le contrôle de l'existence des actifs et de leur évaluation ainsi que les passifs et les provisions qui ont été constituées.
- Nous avons contrôlé la justification des dépenses et des recettes en conformité au budget. Cette vérification a été faite par sondage.
- Au niveau du compte d'investissement, nous avons vérifié la justification des dépenses en conformité du budget et des décisions de l'assemblée communale.
- Nous avons vérifié la liste des engagements hors bilan qui nous a été fournie
- Nous avons établi le questionnaire à l'intention du Service des communes.

Nous vous donnons également des informations sur les principaux contrôles que nous avons effectués :

- Tous les soldes du bilan d'ouverture ont été reportés correctement
- Nous avons effectué de nombreux contrôles par sondage sur les comptes du grand-livre comptable
- Nous n'avons aucune anomalie significative dans la passation des écritures comptables.
- Nous avons constaté que toutes les factures sont visées, contrôlées par deux personnes et que les paiements sont signés collectivement à deux.
- Nous avons vérifié la comptabilisation des impôts.

Au cours de notre contrôle de l'exercice 2013, nous avons constaté que la comptabilité est tenue de manière parfaitement correcte et que toutes les écritures sont prouvées par des pièces comptables adéquates.

D'une manière générale, nos contrôles confirment l'exactitude et la justification des écritures comptables enregistrées.

En guise de conclusion, nous constatons que la situation financière de la commune de Bas-Intyamou est saine. Cette situation est le résultat d'une très bonne maîtrise des charges de fonctionnement malgré l'excédent de charges.

Nous tenons à relever que nos travaux se sont déroulés dans un excellent climat et nous avons obtenu sans concession tous les documents et renseignements souhaités. Nous tenons à remercier Mme Carole Pasquier pour la bonne tenue des comptes ainsi que pour sa disponibilité. »

M. Jean-Marc Wicki donne ensuite lecture du rapport de la Commission financière :

La Commission financière s'est réunie avec le Conseil communal en date du 15 avril 2014 concernant le contrôle des comptes 2013. Des compléments d'informations et des explications supplémentaires nous ont été fournis, ceci pour une bonne compréhension des comptes de fonctionnement et d'investissements.

Selon les documents remis par la nouvelle fiduciaire BDO à Fribourg, nous pouvons vous informer qu'à ce jour les comptes présentés à cette assemblée sont conformes aux normes de la loi sur le financement des communes.

Nous attestons que ces derniers ont été vérifiés selon les exigences légales et approuvons le rapport de l'organe de révision établi par la fiduciaire BDO.

Nous remercions le Conseil communal ainsi que la Caissière communale Mme Carole Pasquier, d'avoir porté toute leur attention à ses écritures.

La Commission financière recommande donc à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2013 qui lui sont soumis.

M. le Syndic remercie **M. Jean-Marc Wicki** pour cette lecture et il rappelle à l'assemblée que la Commission financière est composée de :

M. Jean-Marc Wicki, Président
Mme Christine Castella, Secrétaire
M. Roger Kuster, Membre.

M. le Syndic propose ensuite à l'assemblée de passer au vote en posant la question suivante :

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2013 tels que présentés sont priés de le faire en levant leur bulletin.

Résultat :

OUI : 28 (à l'unanimité sans les membres du Conseil) NON : Zéro BLANC : Zéro

Point 4. Demande de crédit complémentaire – réfection de routes communales – secteurs d'Estavannens et d'Enney

M. le Syndic donne la parole à **M. Jérôme Vallélian**.

M. Jérôme Vallélian s'exprime de la manière suivante :

Le Conseil communal désire réfectionner le tronçon de la Route de Rez à Estavannens depuis la Maison Noire jusqu'à la hauteur de la ferme Caille/Caille/Borcard, soit une longueur de 185 mètres, par la pose d'un revêtement bitumineux et d'un tapis.

Le Conseil communal souhaite également refaire le coffre et goudronner un petit secteur de 30 mètres, sur la route des Auges, devant l'entreprise Sudan SA, à Enney.

Il s'agit d'un montant total de **CHF 37'000.00**.

M. le Syndic remercie **M. Jérôme Vallélian** pour sa présentation et il ouvre la discussion.

M. Martin Dohner demande la date de ces travaux. Il craint une collision avec le gros chantier de Morand Constructions Métalliques. **M. le Syndic** répond que ces travaux seront effectués rapidement et qu'à la hauteur de Sudan SA, il s'agit uniquement de 30 mètres, ce ne sera pas un gros chantier.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, l'assemblée se poursuit.

Point 5. Demande de crédit complémentaire – endiguement du ruisseau des Râpes – Vallée du Motélon

M. le Syndic donne la parole à **M. Edgar Eggen**, Conseiller communal et membre du Comité du Syndicat du Rio du Motélon.

Dans le cadre du Syndicat du Rio du Motélon, le secteur des Râpes, une raille en amont de la maison de M. et Mme Gabriel Giroud pose un problème de stabilité du terrain. Cette situation occupe le comité du Syndicat depuis plusieurs années.

Une étude géologique a été réalisée dans ce secteur. Le projet initial de travaux de stabilisation, chiffrés à environ CHF 450'000.00 pour une intervention portant sur une distance de 50 mètres a été abandonné en raison du coût de l'investissement à consentir et de l'insuffisance de la mesure préconisée en rapport avec les ouvrages prévus sur un secteur limité. Pour ces raisons, lors de la procédure de mise à l'enquête, la Section Lacs et Cours d'Eau avait retenu son préavis. Conscient du danger existant pour la partie habitation en contrebas, le Syndicat maintient sa position, à savoir qu'une intervention reste évidemment nécessaire.

La situation générale est alors présentée au bureau CSD qui enregistre la demande du Syndicat d'endiguement pour l'étude d'une solution de protection à la hauteur du pont en amont de la maison d'habitation de M. et Mme Gabriel Giroud, par la construction d'un mur en forme de L et d'un caisson de retenue à environ 20 mètres au dessus du barrage existant avec la création d'un dépotoir. Un accès au dépotoir avec une machine adaptée doit être prévu, à des fins de vidange, sur la rive droite. La faisabilité technique est possible et le bureau CSD remet une nouvelle estimation des coûts y relatifs.

Cette nouvelle estimation est de l'ordre de CHF 245'000.00, à laquelle il faut ajouter des frais administratifs et intérêts intercalaires 2013 et 2014 pour un montant estimé à environ CHF 9'000.00.

Le comité du Syndicat a opté pour cette variante tout aussi efficace en termes de protection et moins onéreuse, laquelle a trouvé l'adhésion des membres du Syndicat et de l'organe de subventionnement. Cette solution est appuyée par la Section des lacs et cours d'eau.

Sur ce montant, il faut déduire les subventions cantonales et fédérales qui s'élèvent à 67 % sur CHF 245'000.00, soit un montant de CHF 164'150.00.

Le solde à la charge du Syndicat s'élève donc à CHF 90'000.00.

Conformément à la clé de répartition, la commune de Bas-Intyamon, en sa qualité de membre du Syndicat, participe à raison de 11 %, soit un montant arrondi à **CHF 10'000.00**.

M. le Syndic remercie **M. Edgar Eggen** pour cette présentation et ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'assemblée se poursuit.

Point 6. Demande de crédit complémentaire – réfection de conduite d'eau – Secteur Estavannens et Enney

M. le Syndic donne la parole à **M. Bernard Grangier**, Conseiller communal.

M. Bernard Grangier s'exprime en ces termes :

Le Conseil communal souhaite effectuer les travaux suivants :

Remplacement de la conduite principale depuis chez M. Marius Caille en direction de la Rez-de-Ferranna.

Au début décembre, le Groupe E a soumis à la commune une demande d'autorisation pour une mise en terre partielle de l'électricité dans ce secteur. Après réflexion, le Conseil s'est prononcé favorablement et c'est dit intéressé de profiter de la fouille pour remplacer un tronçon de conduite.

Le coût de ce remplacement est de **CHF 29'000.00** et nous réalisons une économie de 60 %.

Remplacement de la conduite de la Rez-de-Ferranna, en parallèle au chemin en gravier.

La conduite d'un diamètre de ¾ de pouces dans ce secteur n'est pas assez profonde et nous avons dû à plusieurs reprises effectuer des réparations suites aux dégâts de gel. Le Conseil communal a pris la décision de la remplacer par un diamètre de 2 pouces et de la mettre hors gel.

Ces travaux seront exécutés par nos employés cet automne pour un montant de **CHF 7'000.00**.

Remplacement de la conduite principale à la Forcla

Suite à la construction de plusieurs chalets dans ce secteur, le Conseil communal est contraint de dévier la conduite communale. Ces travaux n'ont pas pu être intégrés au budget 2014, car nous ne savions pas que ce nouveau quartier verrait le jour en 2014.

Le coût de cette déviation est de **CHF 24'000.00**.

M. le Syndic remercie **M. Bernard Grangier** pour cette présentation et il ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'assemblée se poursuit.

Point 7. Demande de crédit complémentaire – nouvelle mensuration du secteur d'Estavannens

M. le Syndic donne la parole à **M. Manuel Francey**.

M. Manuel Francey donne l'explication suivante :

La nouvelle mensuration sur la commune de Bas-Intyamon, secteur Estavannens, arrive à son terme. Elle comporte 2 lots.

Le lot 1, périmètre du remaniement parcellaire.

Le lot 2, le reste, soit une partie du village et la montagne.

Le financement est défini par la Loi sur la mensuration cadastrale (LMo) et se répartit comme suite, après les subventions fédérales. :

1/3 Etat

1/3 Commune

1/3 Propriétaires

Les travaux ont été débutés en 2001, dans le cadre du remaniement parcellaire et la commune, en son temps d'Estavannens, en avait été informée.

Le montant total des travaux de mensuration s'élèvent à :

	CHF 265'667.30
Subvention Fédérale	CHF 200'635.45
Solde	CHF 65'031.85

La part communale de monte à CHF 21'677.30 et la demande de crédit présentée devant l'assemblée se chiffre à **CHF 22'000.00**.

M. le Syndic remercie **M. Manuel Francey** pour cette présentation.

Avant de passer au vote, **M le Syndic** précise que les crédits complémentaires demandés par le Conseil seront financés par les liquidités disponibles dans la Caisse communale. Aucun nouvel emprunt ne s'avère nécessaire.

Il donne ensuite la parole à **M. Jean-Mac Wicki**, Président de la Commission financière.

M. Jean-Marc Wicki se prononce ainsi :

Le Conseil communal vous a soumis les différentes demandes de crédits complémentaires et il s'agit bien évidemment de montants relativement conséquents qui se chiffrent au total à CHF 129'000.00.

Nous tenons à préciser que ces dépenses seront financées par les liquidités de la caisse communale et par les soldes des ventes de terrains. Selon les informations du Conseil communal, ces travaux n'ont pas pu être prévus lors de l'établissement du budget 2014 et il a jugé que ces derniers ne pouvaient pas attendre l'année prochaine.

Tenant compte qu'il s'agit principalement de travaux d'entretiens et de réfections, la Commission financière donne un préavis favorable à ces demandes de crédits complémentaires de CHF 129'000.00 et recommande à l'assemblée communale de les approuver.

M. le Syndic remercie **M. Jean-Marc Wicki** et il propose ensuite à l'assemblée de passer au vote de chaque objet séparément, conformément aux exigences du Service des communes. Avant de passer au vote, **M le Syndic** précise que les crédits complémentaires demandés par le Conseil seront financés par les liquidités disponibles dans la Caisse communale. Aucun nouvel emprunt ne s'avère nécessaire.

M. le Syndic formule les questions suivantes :

Point 4. Celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire de CHF 37'000.00 pour la réfection des routes sont priés de le faire en levant leur bulletin de vote.

Résultat :

OUI : 35 (à l'unanimité) NON : Zéro BLANC : Zéro

Point 5. Celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire de CHF 10'000.00 pour l'endiguement du ruisseau des Râpes, vallée du Motélon sont priés de le faire en levant leur bulletin de vote.

Résultat :

OUI : 35 (à l'unanimité) NON : Zéro BLANC : Zéro

Point 6. Celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire de CHF 60'000.00 pour la réfection et le déplacement de conduites d'eau sont priés de le faire en levant leur bulletin de vote.

Résultat :

OUI : 35 (à l'unanimité) NON : Zéro BLANC : Zéro

Point 7. Celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire de CHF 22'000.00 pour la nouvelle mensuration du secteur d'Estavannens sont priés de le faire en levant leur bulletin de vote.

Résultat :

OUI : 35 (à l'unanimité) NON : Zéro BLANC : Zéro

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée au Conseil communal par ce vote.

Point 8. **Règlement communal relatif à l'accueil extra-scolaire, correction de l'article 8.**

M. le Syndic donne la parole à **Mme Anne-Marie Seydoux** qui prend la parole en formulant la déclaration suivante :

Modification de l'article 8 :

8.1 Les tarifs de l'Accueil sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents, sans les repas, et pour un montant maximal de CHF 100.00 par jour, pour un accueil de 5 unités. Ces tarifs sont établis par le Conseil communal, en collaboration avec le/la responsable de l'accueil avant le début de l'année scolaire. Ils font partie du règlement d'application. Le prix à la charge des parents ne dépassera pas les frais effectifs de l'accueil. Les tarifs des enfants fréquentant l'école enfantine seront adaptés selon les modalités prévues par la Loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (Leste), à savoir une déduction de la subvention Etat/employeur sur les tarifs prévus pour les enfants fréquentant l'école primaire.

En effet, afin de respecter l'art. 10 al 3 de la loi sur les communes, le mode de détermination d'un barème ainsi que le montant maximal d'une contribution publique doit figurer sur un règlement de portée générale.

Cette remarque nous a été communiquée par le Service de l'enfance et de la jeunesse.

Le Conseil communal propose donc à l'assemblée de faire figurer dans le règlement communal un montant maximal de CHF 100.00 par jour pour un accueil de 5 unités.

M. le Syndic remercie **Mme Anne-Marie Seydoux** pour ces explications et il ouvre la discussion.

M. Auguste Both demande de quoi on parle en termes d'unité ? **Mme Anne-Marie Seydoux** explique qu'une journée a été divisée en 5 unités :

- a) le matin dès 6h30 avant l'école
- b) le matin pendant la classe
- c) la pause et le repas de midi
- d) l'après-midi durant la classe
- e) le soir après la classe jusqu'à 18h30

En effet, la structure d'Accueil extra-scolaire pourrait devoir prendre en charge des enfants durant les vacances scolaires, donc toute la journée.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. le Syndic** propose à l'assemblée de passer au vote en ces termes :

« Celles et ceux qui acceptent la correction de l'article 8 du règlement communal relatif à l'Accueil extrascolaire sont priés de le faire en levant leur bulletin de vote. »

Résultat :

OUI : 35 (à l'unanimité) NON : Zéro BLANC : Zéro

Point 9. Divers

M. le Syndic annonce le départ de 2 Conseillers communaux dans les mois à venir.

M. Manuel Francey, Conseillers communal, a donné sa démission pour le 31 août 2014. **M. Manuel Francey** est en charge du dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions. **M. le Syndic** le remercie vivement pour toutes ces années de dévouement et **M. Manuel Francey** est applaudi par l'assemblée.

L'élection de son ou de sa remplaçante aura lieu le dimanche 28 septembre 2014, en même temps que les votations fédérales.

M. Bernard Grangier, Conseiller communal, a donné sa démission pour le 31 décembre 2014. **M. Bernard Grangier** est en charge du dicastère des eaux et de l'épuration. **M. le Syndic** le remercie vivement pour toutes ces années de dévouement et **M. Bernard Grangier** est applaudi par l'assemblée.

L'élection de son et de sa remplaçante aura lieu le dimanche 30 novembre 2014, en même temps que les votations fédérales.

M. le Syndic donne ensuite la parole aux citoyens :

M. Marc Savary demande où se situe le quartier de la Forcla.

M. le Syndic explique où se situe ce quartier, soit en dessus des gros chalets en Afflon. 5 chalets sont actuellement en construction et 7 chalets sont mis à l'enquête.

M. Francis Grandjean signale qu'il avait déjà formulé la même requête il y a 2 ans. Il trouve que le PNR ne parle jamais de la commune de Bas-Intyamon et ne la vend pas. La seule manifestation qui a figuré sur le programme, c'est la Poya 2013.

M. le Syndic répond, qu'en sa qualité de membre du comité de direction, il a fait part de ce souci. Les coordinateurs, Messieurs Rudaz et Margot ont répondu qu'il incombait aux SDI d'annoncer leurs manifestations.

M. Manuel Francey rappelle que chaque personne peut, personnellement, devenir membre du PNR. La commune de Bas-Intyamon compte très peu de membres. Il est peut-être plus facile de faire bouger les choses en étant membre et en amenant des idées lors des assemblées.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. le Syndic** termine en annonçant la date de la prochaine assemblée :

Le mardi 25 novembre 2014, assemblée du budget 2015.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal. Il remercie ses collègues de l'administration ainsi que les membres du Conseil communal.

L'assemblée se termine à 20h 50.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire-adjointe

Le Syndic

L. Jaquet-Pugin

R. Kaeser